



APPEL À PROJETS 2025

MÉMOIRES EN ACTIONS

DES PROJETS MÉMORIELS : CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE PASSÉ
POUR MIEUX SE CONNAÎTRE AUJOURD'HUI ET CONSTRUIRE LE FUTUR

www.grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Les actions menées dans le domaine de la Mémoire constituent des moyens privilégiés pour engager un travail pédagogique et éducatif visant notamment à faire acquérir à toutes et tous, et plus particulièrement aux jeunes générations, les repères de l'histoire à laquelle nous appartenons et les valeurs qui fondent la République.

La Métropole de Lyon a pour ambition de faire « société » en gardant vivant le souvenir des événements tragiques du passé pour éviter qu'ils ne se reproduisent, en tirant également profit des expériences réussies et en rendant hommage aux grandes femmes, grands hommes et grandes réalisations collectives qui ont façonné notre histoire. C'est le préalable pour faire société commune.

Ainsi, elle souhaite montrer la diversité des mémoires à valoriser et transmettre. Pour ce faire, elle accompagne notamment des actions mémorielles en direction des collégien·nes (voyages mémoire, soutien à des projets de collèges...), promeut la diversité et la lutte contre les discriminations... Elle porte une attention particulière aux acteurs de la Mémoire, anciens combattants et associations mémorielles, et poursuit un objectif de transmission de ces mémoires, notamment envers les jeunes générations.

OBJECTIFS

Dans ce cadre, la Métropole met en place un appel à projets visant à soutenir des projets mémoriels menés par des acteurs de la Mémoire, culturels ou artistiques, à destination des différents publics du territoire. Une nouvelle thématique, s'appuyant sur des dates anniversaires, est mise en avant chaque année. L'appel à projet est ouvert à toutes les actions mémorielles mais une priorité est donnée à cette thématique annuelle.

L'année 2025 offre l'occasion de mettre en lumière les mémoires des luttes des femmes et des personnes LGBTQIA+ pour la liberté, l'égalité et la paix. Ces luttes, qui ont des racines et des préoccupations communes car elles émanent de discriminations fondées sur l'identité de genre et sur l'orientation sexuelle, ont permis, au fil des années, l'acquisition de nouveaux droits ainsi qu'une protection accrue de l'intégrité physique, morale et émotionnelle des personnes.

Parmi les grandes étapes dans l'avancée de ces droits au niveau international, la première Conférence mondiale sur le statut des femmes à Mexico en 1975, dont nous fêterons cette année le 50ème anniversaire, a permis de rappeler que le problème des discriminations à l'égard des femmes était mondial. 20 ans plus tard, en septembre 1995, la quatrième Conférence mondiale à Beijing a marqué un tournant dans le programme des Nations Unies pour l'égalité des sexes, en entérinant une approche de genre pour réévaluer et restructurer la société et ses institutions.

En France, l'année 2025 marquera également les 50 ans de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dite loi « Veil » adoptée en décembre 1975. Plus localement, ce sont également les 50 ans de l'occupation de l'église Saint-Nizier, à Lyon, par des prostituées qui protestaient contre la répression policière. Cet anniversaire sera l'occasion de se remémorer cet événement qui fut le début d'une mobilisa-

tion des prostituées menée partout en France comme à l'étranger.

En parallèle de ces luttes féministes qui ont permis l'acquisition de nouveaux droits, les homosexuel·les puis toutes les personnes victimes de discrimination du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ont également entrepris un long combat, aujourd'hui d'ampleur mondiale, pour faire avancer l'égalité des droits des personnes LGBTQIA+ à travers le monde. En France, si la loi de dépénalisation de l'homosexualité votée en 1982 fut une étape importante, les véritables avancées en matière d'égalité des droits dans la loi sont récentes : PACS en 1999, mariage pour tous en 2013, PMA pour toutes en 2021 (les personnes trans en restent exclues). Au niveau local en 1981-82, la victoire d'un couple de lesbiennes, défendu par Gisèle Halimi et soutenu par une forte mobilisation, dans le procès pour la garde de ses enfants, fait jurisprudence pour les droits homoparentaux.



APPEL À PROJETS 2025

MÉMOIRES EN ACTIONS

DES PROJETS MÉMORIELS : CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE PASSÉ
POUR MIEUX SE CONNAÎTRE AUJOURD'HUI ET CONSTRUIRE LE FUTUR



Envisager de transmettre la Mémoire ce n'est pas se contenter d'exposer l'histoire mais c'est construire un espace de dialogue, d'échange et de connaissance entre le domaine académique, l'histoire personnelle et les politiques institutionnelles de Mémoire, créer un lieu d'interprétation de la réalité où l'on construit la mémoire. Ainsi, au-delà des commémorations nécessaires, la Mémoire peut se transmettre au travers de nombreuses formes, artistiques ou culturelles, propres à susciter ces émotions qui participent à l'ancrage mémoriel : compassion, tristesse, révolte... Cela contribue à humaniser un parcours mémoriel construit sur la raison, la connaissance et l'explicitation des faits. Toute mémoire est sélective, qu'elle soit personnelle ou collective, aussi choisir une thématique annuelle montre la diversité des trajectoires personnelles qui font l'actualité de notre société, et des valeurs que nous souhaitons valoriser et transmettre. À côté de la mémoire des conflits, des tragédies et des personnalités qui s'y sont illustrées, d'autres mémoires contribuent à l'élaboration de notre société : mémoire des luttes pour les libertés, mémoires des déracinements et des migrations...



Thématique 2025 : Mémoires des luttes pour les droits des femmes et des personnes LGBTQIA+

L'histoire des féminismes est étroitement liée aux différents mouvements et combats qui luttent pour la reconnaissance des droits des femmes, inexistantes et bafoués pendant des siècles, ainsi que pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Son récit historique est en constante évolution tant les mouvements et combats sont hétérogènes.

D'Olympe de Gouges à #MeToo, la lutte pour les droits des femmes comporte de multiples visages et des formes différentes regroupés sous le terme « féminisme » apparu au milieu du XIX^{ème} siècle, et dont les revendications principales sont d'abord l'égalité civique et civile, puis une libération du carcan patriarcal. A partir de 1960, une deuxième vague de luttes vise à dénoncer l'inégalité des lois et les inégalités culturelles assignant les femmes à un rôle dans la société. Mais face à l'échec et aux peu d'avancées obtenues, une troisième vague de luttes se structure à la fin des années 1980 avec pour principal objectif de dénoncer et enrayer les violences sexuelles ainsi que de questionner la place des femmes dans le monde du travail.

Alors qu'en ce début de XXI^{ème} siècle, l'égalité femmes-hommes n'est pas réalisée et qu'une quatrième vague de luttes a vu le jour, nous souhaitons valoriser la pluralité d'un mouvement en constante évolution, célébrer sa richesse et les avancées qu'il a déjà obtenues.

Les mouvements féministes et antiracistes se développent simultanément jusqu'en 1968, mais suite aux émeutes de Stonewall qui secouèrent New York en juin 1969, le mouvement associatif LGBTQIA+ connaît un renouveau et devient porteur d'un discours politique et revendicatif qui marque le point de départ d'une lutte pour les droits des homosexuels plus structurée. Ce mouvement célèbre sa propre naissance dès l'année suivante par une marche, la première Gay Pride ou Marche des fiertés, organisée aujourd'hui dans de nombreuses villes à travers le monde.

Au niveau européen, pour répondre au recul des droits LGBTQIA+ dans certains pays de l'UE, les députés ont adopté, le 11 mars 2021, une résolution qui reconnaît l'ensemble du territoire européen comme « zone de liberté LGBTQIA+ » au sein de laquelle les autorités nationales, devraient protéger et promouvoir l'égalité et les droits fondamentaux pour tous, y compris pour les personnes LGBTQIA+.

En France, un Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations 2020-2023, lancé le 14 octobre 2020, vise à combattre les inégalités et à faire reconnaître les droits des personnes LGBTQIA+ sur l'ensemble des territoires.

Grâce à des décennies de lutte, de nombreuses victoires ont été obtenues et des droits ont été progressivement reconnus, mais le quotidien des femmes comme des personnes LGBTQIA+ demeure empreint de violences et de discriminations.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'appel à projets est ouvert à tout acteur, quel que soit son statut juridique.

Il vise à soutenir des projets qui ont pour objectif de transmettre, valoriser ou commémorer des éléments de la Mémoire de notre société, de notre pays et de notre territoire, qu'il s'agisse de :

- projets qui traitent des « Mémoires des luttes féministes et des personnes LGBTQIA+ »
- projets mémoriels hors champ de la thématique annuelle

Les achats de matériel (drapeaux, uniformes, matériels de cérémonies) sont éligibles au présent appel à projets et font l'objet d'une grille tarifaire spécifique. Les projets de construction de stèles, ou de monuments sont inéligibles.

Le projet doit se dérouler sur le territoire ou concerner un public métropolitain.

En cas de projet pluriannuel, en vertu du principe d'annualité budgétaire, le financement ne pourra être proposé que sur l'instruction d'une nouvelle réponse à l'appel à projets N+1 voire N+ 2. En année N, afin d'avoir une vision globale du projet, le dossier devra présenter les éléments culturels et financiers du projet dans sa globalité pour toutes les années concernées.

Appréciation du projet

Une attention particulière sera portée aux projets :

- traitant de la thématique annuelle proposée par la Métropole de Lyon ;
- intégrant une dimension historique / scientifique (témoins, historiens, sociologues, ...)
- mettant en réseau plusieurs acteurs ou institutions et plusieurs territoires ;
- proposant une large diffusion en direction d'une diversité de publics.

- favorisant le dialogue et les questionnements à travers une médiation qui s'adresse à une diversité de publics, tout spécialement à la jeunesse ;

CADRE FINANCIER

Subvention d'aide au projet dans la limite des crédits disponibles :

- la subvention de la Métropole est plafonnée à 75% du coût global du projet TTC ;
- Le budget global prévisionnel du projet doit être présenté de façon équilibrée en recettes et en dépenses ;
- Les financements sont conditionnés à la réalisation de l'action subventionnée, le montant définitif de la subvention sera proratisé si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel. La subvention ne pourra pas être revue à la hausse en cas de hausse du coût du projet.

> Sont considérées comme dépenses éligibles dans le cadre du projet subventionné : les dépenses de personnels rémunérés, les prestations de services extérieurs, les frais de transport et d'hébergement, les frais de communication.

> Pour les achats de matériel de commémoration, la participation aux cérémonies et l'organisation de congrès, la subvention sera déterminée selon la grille tarifaire suivante dans la limite des crédits disponibles et dans la limite de 75% des dépenses du projet.

- 300 € maximum pour l'équipement des porte-drapeaux (drapeau, baudrier...);
- 400 € maximum pour la participation aux cérémonies (frais de déplacements, frais techniques et logistiques...);
- 800 € maximum pour l'organisation de rassemblements ou congrès internes à l'association.

APPEL À PROJETS 2024

MÉMOIRES EN ACTIONS

DES PROJETS MÉMORIELS : CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LE PASSÉ
POUR MIEUX SE CONNAÎTRE AUJOURD'HUI ET CONSTRUIRE LE FUTUR



DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Calendrier prévisionnel

- Publication de l'appel à projets : **9 octobre 2024**
- Réunion d'information : **jeudi 17 octobre 2024 à 9h à la Direction de la Culture au 35 rue Saint-Jean Lyon 5**
(Inscription obligatoire par mail à cette adresse : aap-memoire@grandlyon.com)
- Date limite de dépôt des dossiers : **12 novembre 2024**
- Analyse des dossiers : **novembre 2024**
La Métropole pourra prendre contact avec les candidats ayant déposé un dossier et dont les projets sont éligibles au regard du présent règlement de l'appel à projets afin d'approfondir la compréhension du projet.
- Validation des projets soutenus et de l'attribution des subventions : **Conseil de la Métropole de mars 2025.**

Modalités de réponse

- **Les documents relatifs à l'appel à projets « Mémoires en Actions »** sont accessibles sur le site : grandlyon.com (rubrique « Une métropole de services > Appels à projets ») ainsi que sur la plateforme acteursculturels.grandlyon.com
- **Pour répondre**, le porteur de projet devra utiliser le dossier « Formulaire 2025 - Mémoires en Action »

Il pourra apporter toutes les pièces qu'il juge nécessaires à la bonne compréhension de son projet.

Envoi des dossiers par courrier électronique à : aap-memoire@grandlyon.com

Un accusé de réception de votre candidature vous sera envoyé, veuillez en vérifier la bonne réception.

En cas d'impossibilité d'envoyer le dossier en version numérique, merci de prendre contact avec le service concerné (coordonnées ci-dessous).

- **Pour toute information complémentaire :**
FREGONARA Cécilia : 04 26 83 94 80 / 07 77 67 00 90
Michèle DEMPURE : 04 26 83 94 79

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
www.grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON